

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an deux mil quinze
Le 3 septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 25 août 2015

OBJET : REMISE GRACIEUSE DE CREANCE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER FAUVY

M. Le Maire présente au conseil le courrier d'un administré en difficulté financière.

Cette personne souhaite une remise gracieuse totale de la taxe de raccordement à l'égout qui s'élève à 3 767 €.

Le Conseil Municipal après avoir étudié le courrier du demandeur et en avoir délibéré et à l'unanimité :

REFUSE la demande de remise gracieuse.

DONNE un avis favorable à l'étalement du paiement de la créance.

DONNE toute latitude au Trésorier pour accorder les délais de paiement nécessaires en raison de la situation de cette personne.

DONNE mandat au CCAS pour accorder, sur justificatifs donnés par le demandeur, une aide exceptionnelle.

AUTORISE le maire à informer la Trésorerie de cette délibération.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire
Fait à TRAMOLÉ le 3/9/15